

# **REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE-NATIONALE FEMININE (PNF)**

## **Article 1**

La Ligue Ile de France organise un championnat « Pré-Nationale Féminine » (PNF).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France de Nationale Féminine 3 (NF3).

## **Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison 2020-2021**

Toutes les équipes évoluant en championnat pré-national féminine (PNF) en 2019-2020, soit 16 associations sportives.

En cas de désistement, l'équipe ou les équipes seront remplacées en utilisant le ranking de la saison 2019-2020.

Pour être engagées dans cette division, les Présidents des clubs concernés doivent retourner obligatoirement avec le bulletin d'engagement, la charte d'engagement des clubs relevant de la catégorie des clubs de CF/PN.

L'engagement sera refusé en cas de non transmission du document (voir le tableau des Infractions et Mesures des Règlements Sportifs Généraux LIFBB

## **Article 3 : Système de l'épreuve**

Championnat en trois phases :

- En première phase,

PN	PN

Les 16 Associations sportives sont groupées en deux poules de 8 disputant des rencontres aller-retour à l'issue desquelles un classement est établi. La première journée de championnat se déroulera sous une forme d'open, en un même lieu pour les 8 rencontres.  
A l'issue de la première phase, les 16 équipes seront de nouveau regroupées en quatre poules suivant les résultats obtenus.

1a	1b
2a	2b
3a	3b
4a	4b
5a	5b
6a	6b
7a	7b
8a	8b

Poule A	Poule B
1a	2a
4b	3b
5a	6a
8b	7b
Poule C	Poule D
1b	2b
4a	3a
5b	6b
8a	7a

Une deuxième phase en quatre poules de 4 en tenant compte non pas des résultats de la première phase mais des classements de chaque équipe.

Match en aller-retour (6 journées)

**Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).**

Une troisième phase de PLAYOFFS pour les équipes classées premières et secondes des poules de la phase 2.

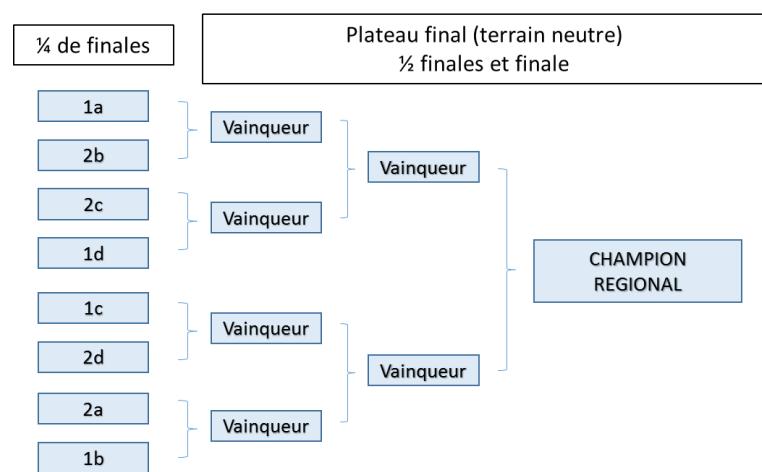
1/4 de finales en match aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.

Puis 1/2 finales et finales en match aller uniquement sur le même weekend sur terrain neutre.

Les finalistes féminines montent en NF3.

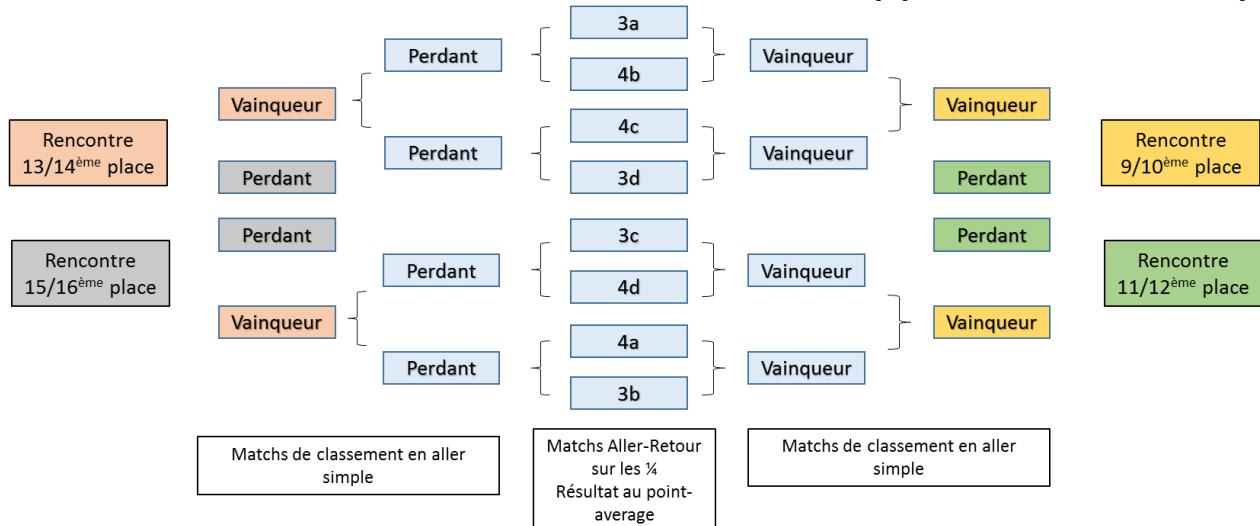
Un match de classement aura lieu le dimanche.



Une troisième phase de PLAYDOWNS pour les équipes classées troisième et quatrième de chaque poule de la phase 2.  
 ¼ de finales en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.

Puis autant de matchs de classement nécessaire afin de classer l'ensemble de toutes les équipes de la neuvième à la sixième place.



## Tournoi des AS

A l'issue de la première phase du championnat, les 2 premiers de chaque poule se rencontrent lors d'un tournoi se déroulant entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> phase. Les ½ finales opposeront le 1er de la poule A au 2ème de la poule B et le 1er de la poule B au 2ème de la poule A.

Le vainqueur de ce tournoi obtient une place qualificative pour la division NF3 sous réserve qu'il accède aux Playoffs à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase.

## **Article 4 : Montées et descentes**

### **Montées :**

- L'association sportive qui remporte les Playoffs accédera à la division NF3 la saison suivante.
- L'Association sportive qui a remporté le tournoi des As et qui était qualifiée pour les Playoffs, accédera à la division NF3 la saison suivante.

Si cette Association sportive remporte les Playoffs, l'association sportive classée 2<sup>ème</sup> à l'issue de ces Playoffs accédera à la division NF3 la saison suivante.

Si cette Association Sportive n'était pas qualifiée pour les Playoffs, l'association sportive classée 2<sup>ème</sup> à l'issue de ces Playoffs accédera à la division NF3 la saison suivante.

- La détermination des places 5 à 8 sera déterminée en fonction du ranking cumulé entre la première phase et la deuxième phase. Le point 1 du ranking (article 69 des règlements sportifs généraux) ne sera pas pris en compte (classement dans chaque poule) du fait des 2 phases précédentes
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accèsion (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement sera proposée.

### **Descentes :**

**1) Le principe de base (aucune descente de NF3) est la descente des quatre (4) dernières équipes du ranking vers la RF2 la saison suivante. La détermination des places de 9 à 16 étant effectuée lors des Playdowns.**

**2) Pour chaque descente(s) de NF3, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RF2 qu'il y a de descente(s) de NF3.**

La Ligue Ile de France se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes de la division PNF selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste basé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes.

## Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 15h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 6							
FEUILLE	e-Marque V2 obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée H2 par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	JH OC	JC1 JC1AST 1C-1CAST	JC2 JC2AST 2C-2CAST	JF OCT	JCAST OCAST	AST CTC OCAST CTC	JN/ON
	Nbre maximum	10	3*	Interdit	3*	3*	5	2 JN ou 1 JN + 1 ON
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglées par la caisse de péréquation OTM : 2 OTM désignés par la CROI et réglés par le club recevant							

\* Les licences JC1 1C, JC2 2C, JF OCT et AST OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Les joueuses doivent avoir le statut CF-PN.

La modification de la licence JH à JN ou OH à ON doit être demandée à la FFBB après paiement des droits financiers complémentaires.

## Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Entraîneur disposant au minimum du CQP complet ou inscrit à la formation CQP/P2-P3 de la saison en cours ou ayant été inscrit à la formation CQP P1 en 2019-2020 et ayant passé son examen. TOUS LES ENTRAINEURS doivent avoir suivi le recyclage recyclé (recyclage annuelle) et être licencié. <b>Il est impossible de cumuler les fonctions de joueuse et d'entraîneure.</b>
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors féminine ou 1 équipe U20F ou U18F et 2 équipes de jeunes féminines (U20F à U13F) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie
CHARTE DES OFFICIELS	Soumis à la charte des officiels